

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 14 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre
GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude
MERTES Sylvain MIQUEU Pierre OULIEU Marie-France SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

ROUX Thierry par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

CABAU Adeline PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 23 mars 2017
- Compte Administratif 2016
- Compte de Gestion 2016
- Taux des taxes locales 2017
- Budget primitif 2017
- Demande de subvention pour achat matériel scolaire
- Demande de subvention pour achat matériel pour la cantine scolaire

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2016 (D 2017 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUSSAIN Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par DOUSSAIN Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 121.71			151 191.80	6 121.71	151 191.80
Opérations exercice	156 017.26	144 294.37	443 380.47	522 124.14	599 397.73	666 418.51
Total	162 138.97	144 294.37	443 380.47	673 315.94	605 519.44	817 610.31
Résultat de clôture	17 844.60			229 935.47		212 090.87
Restes à réaliser	9 417.00	11 014.00			9 417.00	11 014.00
Total cumulé	27 261.60	11 014.00		229 935.47	9 417.00	223 104.87
Résultat définitif	16 247.60			229 935.47		213 687.87

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote : 12 vote 1 abstention

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (D 2017 006)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 229 935.47

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	151 191.80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	49 418.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	78 743.67
Résultat cumulé au 31/12/2016	229 935.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	229 935.47
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	16 247.60
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	193 687.87
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote : 13 Pour

Vote du compte de gestion 2016 (D 2017 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUSSAIN Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : 13 Pour

TAUX TAXES LOCALES 2017 (D 2017 008)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti, CFE) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

Ne pas augmenter, soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 %

Les taux applicables en 2017 seront donc :

Taxe d'Habitation : 6,13 %

Taxe Foncière (bâti) : 9,36 %

Taxe Foncière (non bâti) : 43,43 %

Contribution foncière des entreprises : 11,32 %

Vote : 13 Pour

Vote du budget primitif 2017 (D 2017 009)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Sainte Croix Volvestre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sainte Croix Volvestre pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 772 637.00 Euros

En dépenses à la somme de : 772 637.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	221 951.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	228 610.00
014	Atténuations de produits	8 055.00
65	Autres charges de gestion courante	63 000.00
66	Charges financières	17 205.00
67	Charges exceptionnelles	18 339.00
022	Dépenses imprévues	40 000.00
023	Virement à la section d'investissement	41 895.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		639 055.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 160.00
70	Produits des services, du domaine, vente	16 000.00
73	Impôts et taxes	115 812.00
74	Dotations et participations	266 096.00
75	Autres produits de gestion courante	41 300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	193 687.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		639 055.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	40 217.00
23	Immobilisations en cours	37 890.00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 630.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 845.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		133 582.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	43 673.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 766.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 248.00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 895.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		133 582.00

ADOPTÉ A LA MAJORITE : 13 Pour

Demande de subvention pour matériel scolaire (D 2017 010)

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier des classes de l'école primaire du CP au CM2 est vieillissant et chaque année, les employés communaux doivent les rénover. Il a lieu de changer ce mobilier par des bureaux individuels qui est une demande du corps enseignant.

Après consultation, un devis a été établi pour l'achat de 40 bureaux avec casier et 40 chaises, soit un montant de 4.207,40 Euro HT.

Il est proposé qu'une demande de subvention soit faite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ariège, dans le cadre du FDAL 2017.

Il est proposé le plan de financement :

- Conseil Départemental : FDAL : 40 % : 1.682,96 €
- Autofinancement commune : 60 % : 2.524,44 €

Après discussion et après délibéré,

L'assemblée communale :

- accepte la proposition d'achat de mobilier pour les classes de la primaire, soit un montant de 4.207,40 Euro HT 5.048,88 € TTC.
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise et mandate Monsieur le Maire pour établir la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de l'Ariège, dans le cadre du FDAL 2017.

Vote : 13 Pour

Demande de subvention pour achat conteneurs isothermes (D 2017 011)

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine sont confectionnés par l'EHPAD, Résidence de la Vallée du Volp et sont acheminés par l'employé communal à la salle de restauration "cantine" situé à l'école.

Les repas sont dit liaison chaude pour assurer le transport et la conservation de la température des plats, il est utilisé des conteneurs isothermes. Il a lieu de les changer, ils datent de 1994.

Après consultation, un devis a été établi pour l'achat de deux conteneurs isothermes, soit un montant de 756,00 Euro HT.

Il est proposé qu'une demande de subvention soit faite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ariège, dans le cadre du FDAL 2017.

Il est proposé le plan de financement :

- Conseil Départemental : FDAL : 40 % : 302,40 €
- Autofinancement commune : 60 % : 453,60 €

Après discussion et après délibéré,

L'assemblée communale :

- accepte la proposition de deux conteneurs isothermes, soit un montant de 756 Euro HT 907,20 € TTC.
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise et mandate Monsieur le Maire pour établir la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du conseil départemental de l'Ariège, dans le cadre du FDAL 2017.

Vote : 13 Pour